

FICHE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE 2021-2022

NOM ET PRENOM(S) DE L'ELEVE :

N (e) le :   : Classe :

REGIME* : Externe Demi-pensionnaire Interne (BTS)

(entr e   la carte pr  pay e) (d jeuner au restaurant scolaire 5 jours)

(*) Veuillez cocher la case qui correspond   la situation de l' l ve

RESPONSABLE FINANCIER LEGAL :

Nom : Pr nom :

Adresse : N  et nom de la rue :

Code postal : Ville : Pays :

T l phone fixe : Portable : Mail :

Agrafez le RIB ici

**Obligatoire pour tous les  l ves (pour tout remboursement  ventuel,
versement de la bourse nationale...)**

REGLES DE LA DEMI-PENSION ET DE L'INTERNAT

P riode 1 : du 02-09-2021 au 17-12-2021

P riode 2 : du 03-01-2022 au 31-03-2022

P riode 3 : du 01-04-2022 au 06-07-2022

- L'inscription au service de restauration est valable pour l'ann e enti re.

Un changement de r gime est possible en fin de p riode sous r serve d'avoir compl t  et sign  au pr alable le formulaire ci-joint et remis le document au service de gestion de l' tablissement (dates limites de d p t des demandes : 17 d cembre 2021, pour la seconde p riode, 31 mars 2022 pour la troisi me p riode). Pass s ces d lais, les demandes de changement de r gime des  l ves ne pourront  tre trait es.

-Les frais d'h bergement sont forfaitaires, payables d'avance par p riode, d s r ception de la facture

(modes de paiement pr cis s  galement sur l'avis aux familles) :

-Sur internet: <http://espacenumerique.turbo-self.com/connexion.aspx?id=88>

-Par Ch que libell    l'ordre de l'agent comptable

-En esp ces : 300   maximum aupr s du service de gestion (2eme  tage b timent administratif site Ferney)

-Par Carte bancaire aupr s du service de gestion (Site de Ferney)

Le non-paiement des frais de restauration entra nera apr s information de la famille le changement de r gime de l' l ve de demi pensionnaire   externe en cas de non r gularisation r p t es. Par ailleurs l' tablissement se r serve  galement le droit au-del  du changement de r gime de transf rer les  ventuels impay s   notre huissier   des fins de recouvrement l gal.

L'entr e au restaurant scolaire pour les  l ves externes se fait avec paiement en avance 10 repas minimum)

- Remises  ventuelles :

1- g r es par l' tablissement (rien   faire de la part des familles) :

- stage obligatoire en entreprise (en troisi me, baccalaur at professionnel, BTS) ;
- sortie ou voyage organis  par l' tablissement pendant le temps scolaire ;
- fermeture du service de restauration ou de l'internat pour cas de force majeure ;

2- sur demande expresse des familles (formulaire   retirer au service de gestion):

- stage en entreprise hors stage obligatoire (tous niveaux de classes) ;
- participation   un  change ou   un s jour linguistique via un organisme officiel ;
- absence pour maladie ou accident de plus de deux semaines cons cutives justifi e par un certificat m dical ;
- motif culturel entra nant une absence de plus de deux semaines cons cutives.

Vu et pris connaissance du r glement int rieur,

**Date et signature obligatoire du responsable financier
l gal sous peine de nullit  de l'inscription au restaurant scolaire :**

